

POUR QUI ?

Pour toute personne, poursuivie ou condamnée par la justice, notamment en lien avec des infractions terroristes ou une problématique d'extrémisme, par exemple :

- des personnes en détention préventive ou en alternative à la détention préventive ;
- des personnes condamnées qui bénéficient d'une suspension ou d'un sursis probatoire ;
- des personnes condamnées qui exécutent leur peine de détention ;
- des personnes condamnées qui bénéficient d'aménagements de peine.

Nous sommes aussi disponibles pour **les familles, les proches et toutes les personnes indirectement concernées** par une forme de radicalisme ou d'extrémisme.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Nous sommes joignables par mail et par téléphone.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 13h

Mercredi : de 13h à 17h

0800 111 72

APPEL GRATUIT

extremismes-violents@cfwb.be



TÉMOIGNAGES

« Tout d'abord, j'ai suivi le centre pour des raisons de conditions. Ensuite, au fil des discussions et grâce au secret professionnel qui est prôné au sein du centre, je peux dire que cela me faisait du bien de parler ».

« Le CAPREV m'a permis de réapprendre à donner et à recevoir. J'ai osé parler de moi et, en retour, j'ai retrouvé de l'espoir ».

« Merci pour votre présence, votre soutien, votre intégrité. Votre travail est une réelle leçon d'humanité, finalement cette humanité elle est représentée par vous, par nous, ensemble, en se tendant la main et en étant unis. Pour tout cela, je vous remercie ».

RÉSEAU DE PRISE EN CHARGE
DES **EXTRÉMISMES**
ET DES **RADICALISMES VIOLENTS**

<https://extremismes-violents.cfwb.be/>



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
MAISONSDEJUSTICE.BE

**CENTRE D'AIDE ET DE PRISE EN CHARGE
DE TOUTE PERSONNE CONCERNÉE PAR LES
RADICALISMES ET LES EXTRÉMISMES
VIOLENTS**

CAPREV

Le CAPREV est un service de l'Administration Générale des Maisons de justice (AGMJ) qui fait partie du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Brochure à l'attention des personnes détenues
ou sous mandat judiciaire**

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CAPREV accompagne toute personne qui se sent concernée par une forme d'extrémisme ou de radicalisme pouvant mener à la violence.

Nous sommes à la disposition des personnes directement concernées, en détention ou sous mandat judiciaire, ainsi que des professionnels, des familles et des proches.

Quelle que soit la manière dont la question vous touche, nous vous aidons à chercher des solutions adaptées à vos besoins.

Nous proposons une écoute **sans jugement**, un soutien professionnel et un accompagnement pluridisciplinaire personnalisé, en toute **confidentialité**.

Le CAPREV dépend de l'Administration générale des Maisons de justice (AGMJ) et dispose par-là de multiples ressources. Nous travaillons en collaboration avec les services d'aide aux détenus et aux justiciables, d'autres associations actives en prison et en dehors des prisons ainsi qu'avec les Maisons de justice.

Nous nous déplaçons sur l'ensemble du territoire de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**. Nous pouvons vous accompagner tout au long de votre parcours (dans la continuité détention – hors détention), quel que soit votre lieu de vie.

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Par exemple :

- Vous avez besoin d'aide pour des démarches sociales ou administratives (par exemple, en matière de logement, de dettes, d'allocations sociales, de mutuelle, etc.) ;
- Vous êtes à la recherche de formations ou d'activités et vous avez besoin d'aide pour les démarches d'inscription ;
- Vous souhaitez préparer votre projet de réinsertion depuis la prison ou vous avez besoin d'aide pour le concrétiser à l'extérieur ;
- Vous ressentez le besoin de parler de votre jugement ou des faits qui vous sont reprochés ;
- Vous ressentez l'envie de mieux comprendre votre passé pour réfléchir à votre avenir ;
- Vous souhaitez reprendre contact ou amorcer un dialogue avec certains de vos proches mais vous ne savez pas comment vous y prendre ;
- Vous souhaitez parler de sujets difficiles (personnels, familiaux, etc.) et vous craignez d'être jugé ;
- ...

COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ?

Vous pouvez nous contacter **gratuitement** via le **0800 111 72** ou notre adresse mail : **extremismes-violents@cfwb.be**

Tous les échanges sont **confidentiels**. Votre situation et vos besoins sont au centre de nos interventions. Nos accompagnements sont toujours mis en place sur base de votre demande.

Notre équipe **pluridisciplinaire** (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, psychologues, criminologues, juriste, anthropologue) est à votre écoute pour vous informer, vous soutenir et vous proposer des solutions adaptées à **vos besoins**.

Nous accordons beaucoup d'importance à la création et au maintien du lien, grâce à la confidentialité, au respect mutuel et à la relation de confiance.

Le CAPREV vous accompagne dans la mise en œuvre d'un **parcours de désengagement et de réinsertion sociale**, que vous soyez en prison ou sous mandat judiciaire. Vous êtes l'acteur central de ce parcours. Nous veillons ensemble à coordonner nos interventions avec les services partenaires et les Maisons de justice.

